

28 mars 2006

06.350

Question Claudine Stähli-Wolf**Questions de députés**

Le Conseil d'Etat trouve-t-il décent que ce type de questions soient posées dans l'enceinte du Grand Conseil?

Question Noël Auclair 06.345, du 28 mars 2006, "Est-il normal que l'Etat publie un avis mortuaire concernant un délinquant?"

Pour beaucoup de Neuchâtelois, l'avis mortuaire publié dans L'Express constitue une reconnaissance, un hommage, un remerciement adressé au défunt, tant par sa famille que par les sociétés auxquelles il a participé.

De ce fait, un certain nombre d'habitants du Val-de-Travers ont été choqués de voir qu'un service de l'Etat avait fait paraître dans L'Express du 8 mars dernier un avis mortuaire concernant un jeune requérant d'asile, domicilié à Fleurier, décédé lors de son incarcération. Beaucoup de personnes ont interprété cette démarche comme un quasi-hommage officiel à un délinquant étranger!

Qui décide de ce genre de parution? Le Conseil d'Etat est-il solidaire de cette démarche?

Cosignataires: F. Montandon, J.-P. Veya, M. Droguett, D. Schürch, P. Bonhôte, P.-A. Thiébaud, R. Egger, J.-M. Gaberell, L. Bernauer, T. Huguenin-Elie, D. Angst, Pierrette Erard, J.-C. Pedrolì, O. Duvoisin, M.-C. Jeanprêtre Pittet, A. Bringolf, C. Mermet, C. Gehringer, M. Juan, M. Zurita, D. de la Reussille, M. Debély, J.-C. Berger, P.-L. Denis, A. Fischli, B. Nussbaumer, A. Tissot Schulthess, A. Laurent, M. Maire-Hefti, K. Coassin, M. Giovannini, C. Bertschi, N. Fellrath, M. Bise, D. Reinhard, C. Kitsos, B. Bois et S. Müller Devaud.